

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par la soussignée, greffière par intérim de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 19 août 2025, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 2 demandes de dérogation au règlement de zonage.

Nature de la demande : Superficie du stationnement – 18 Avenue des Terrasses – Lot 4 163 073. Élargissement du stationnement de 2.5 m de largeur et de 3.5 m de profondeur, soit 40.75 % de la superficie totale.

Nature de la demande : Marge avant – 98 rue Shaw – Lot 4 162 323. Maison construite en 1948 ayant une marge avant de 3.67 m alors que la norme en vigueur est à 7.5 m. Cette dérogation est nécessaire à une transaction immobilière.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À WATERLOO, ce 7 juillet 2025

Jessica McMaster
Directrice générale et greffière par intérim